

# Contre-attaque pour sauver la collecte

Opposée à la fin de la collecte des déchets en porte-à-porte dans l'agglomération, l'association Auxerre Écologie Solidarités a saisi le tribunal administratif pour faire annuler la délibération du 28 septembre.

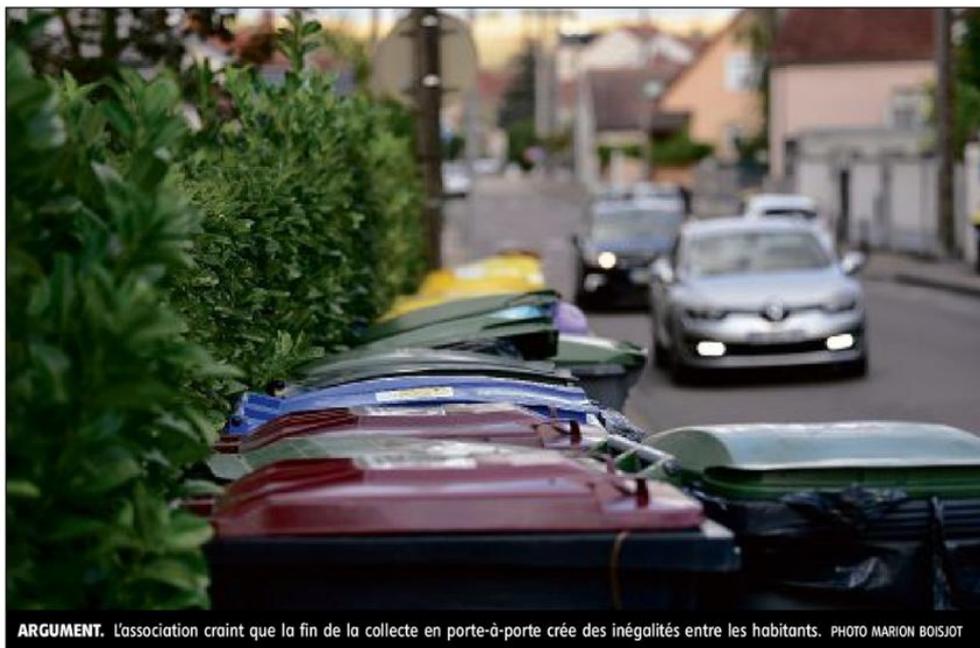
Antoine Compigne

antoine.compigne@centrefrance.com

La colère n'est toujours pas retombée. Elle est même montée d'un cran il y a quelques jours. L'association Auxerre Écologie Solidarités, foncièrement opposée à la fin de la collecte des déchets en porte-à-porte dans l'Auxerrois, a décidé de contre-attaquer. Le collectif a saisi le tribunal administratif de Dijon pour faire annuler la délibération du 28 septembre qui entérinait la nouvelle stratégie défendue par la majorité de Crescent Marault (LR).

## Les élus pas assez bien informés ?

Les requérants avancent trois arguments auprès de la juridiction par la voix de leur président, Denis Martin. En premier lieu, un manque d'information des élus en raison de l'absence, dans la délibéra-



ARGUMENT. L'association craint que la fin de la collecte en porte-à-porte crée des inégalités entre les habitants. PHOTO MARION BOISJOT

tion, du compte rendu de la commission environnement, qui s'était majoritairement prononcée contre le projet. Ils avancent aussi l'absence de consultation du comité social territo-

rial. Selon eux, le nouveau mode de collecte « impactera nécessairement et profondément le fonctionnement et l'organisation des services ».

Enfin, ils estiment que la

mise en place des points d'apport volontaire va créer « une discrimination entre les citoyens valides et les citoyens âgés, handicapés ou à mobilité réduite ». Un point très réguliè-

rement soulevé par la population lors des réunions publiques organisées par Crescent Marault (lire en page 12).

En réponse, l'Agglomération n'a pas souhaité faire de commentaires dans l'at-

tente d'une possible audience.

La préfecture sollicitée par les partis politiques

L'association avait organisé une première réunion publique, le 9 novembre, baptisée ironiquement « AuxR - M sa collecte en porte-à-porte », pour définir la meilleure tactique. Ce recours pourrait s'accompagner, dans les prochains jours, d'une autre démarche judiciaire, portée cette fois par des maires de l'agglomération.

En parallèle, les fédérations locales du PS, du PCF, des Insoumis et des Verts ont conduit leur propre initiative. Les quatre partis politiques ont sollicité, par courrier, le préfet sur ce même sujet. Ils demandent à le rencontrer, mais aussi qu'il soumette ladite délibération « au contrôle de la légalité du juge administratif ». Les services de la préfecture n'avaient pas apporté de réponse à nos sollicitations hier soir. ■